

Zeitschrift: Kriminologisches Bulletin = Bulletin de criminologie
Herausgeber: Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie
Band: 20 (1994)
Heft: 2

Artikel: L'image de la police en Valais
Autor: Kuhn-Roux, Viviane / Kuhn, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1046889>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'IMAGE DE LA POLICE EN VALAIS

Viviane KUHN-ROUX et André KUHN*

Résumé

Les attentes et les attitudes des justiciables face à la police, ainsi que l'image de cette dernière dans la population ont fait l'objet de nombreuses recherches et évaluations dans le courant de ces vingt dernières années. La présente enquête a été entreprise dans le canton du Valais en 1990 et tente de déterminer si les opinions de la population valaisanne correspondent à celles que se font les représentants des forces de l'ordre. Un échantillon important de la population, ainsi que les membres de la police cantonale valaisanne ont donc été interrogés. Il ressort de cette étude que les Valaisans ont une bonne image de leur police cantonale et que les forces de l'ordre ont plutôt tendance à surestimer les opinions négatives de la population. Les résultats de l'enquête publiée aujourd'hui ont retrouvé une certaine actualité à la suite de la parution, en mars 1994, du rapport dénonçant les violences policières en Suisse publié par Amnesty International¹.

Zusammenfassung

Die Einstellungen und Erwartungen der Bevölkerung gegenüber der Polizei sowie das Image derselben sind in den letzten 20 Jahren vielenorts und wiederholt evaluiert worden. Die vorliegende Untersuchung knüpft an diesen internationalen Vorbildern an. Sie hat die Meinungen der Walliser Bevölkerung über ihre Polizei zum Gegenstand und wurde 1990 anhand einer grossen, schriftlich befragten Zufallsstichprobe durchgeführt. Parallel dazu wurde eine Stichprobe von Angehörigen des Walliser Polizeikorps schriftlich befragt. Die Ergebnisse zeigen insgesamt ein positives Bild der Einstellungen der Bevölkerung zur Polizei. Hingegen scheinen die Korpsangehörigen das Ausmass negativer Meinungen zu überschätzen. Die Ergebnisse dieser Untersuchung haben durch die Publizität im Zusammenhang mit den Vorwürfen von Amnesty International an die Adresse der Schweizer Polizei¹ an Aktualität gewonnen. (Red.)

1. INTRODUCTION

La présente recherche s'inscrit dans la perspective des attentes et des attitudes du justiciable face aux forces de l'ordre et de l'image de celles-ci à travers la population³. Sur le plan international – à l'exception toutefois de l'ex-RDA⁴ et de Varsovie (Pologne)⁵ – bon nombre d'études ont montré que le public s'avère en général satisfait de la police⁶; il semblerait même que celle-ci soit – avec la justice – une des institutions publiques engendrant la plus grande confiance populaire⁷. Il s'agit dès lors de se demander si cette image plutôt positive se vérifie également dans le canton du Valais et de tenter de déterminer ensuite quels sont les facteurs essentiels forgeant l'image d'une police dans la population, puis si cette perception du public correspond à celle que se fait la police d'elle-même.

1.1 Méthodologie et hypothèses

Afin de recueillir les données nécessaires à cette recherche, deux questionnaires épistolaires ont été élaborés: l'un destiné à un échantillon représentatif de la population du canton du Valais et l'autre aux collaborateurs de la Police cantonale. L'anonymat des interrogés a bien entendu été respecté. Un délai d'un mois a été fixé aux interrogés pour retourner leur questionnaire et il n'a pas été envoyé de lettre de rappel pour inciter les non-répondants à donner suite à la demande⁸.

Ces questionnaires ont été élaborés de manière à opérationnaliser les cinq dimensions suivantes: l'image de la police, les missions (charges) de la police, la présence policière sur le terrain, les contacts entre le public et la police et le profil des répondants. Ceci dans le but d'observer dans quelle mesure les quatre dernières dimensions sont en relation avec la première.

Les hypothèses de départ sont dès lors les suivantes:

– Plus les missions de la police (dont la présence policière est un aspect) sont exécutées de manière satisfaisante, plus son image est bonne. Il paraît en effet logique que la qualité du travail effectué par les forces de l'ordre influence l'opinion des administrés à leur égard⁹.

– L'image de la police est liée à la qualité des contacts que cette dernière entretient avec la population. En effet, indépendamment de la bonne exécution de son travail, le contact entre la police et les justiciables semble important dans l'évaluation des forces de l'ordre par le public¹⁰.

– Plus le public est persuadé que le rôle qu'il attribue à la police est proche de celui que la police s'attribue elle-même, plus l'image de cette dernière est bonne. Il s'agira donc de se demander si l'image de la police est influencée par la différence entre ce que le public attend des forces de l'ordre et ce qu'il pense que celles-ci sont prêtes à lui apporter.

– L'image de la police varie selon certains critères socio-démographiques des répondants (âge, sexe, niveau de formation, lieu d'habitation, etc.). Bon nombre d'études sont en effet arrivées à la conclusion que des variables démographiques telles que le sexe et l'âge jouent un rôle dans l'évaluation de la police, les femmes ayant une meilleure image des forces de l'ordre que les hommes, de même que les plus âgés par rapport aux plus jeunes¹¹.

– La perception que la police a d'elle-même est meilleure que celle qu'en a le public. Partant de l'idée que les agents des forces de l'ordre ont une haute estime de leur tâche et de son exécution, il ne paraît pas impossible que la police se surestime quelque peu.

L'échantillon aléatoire a été réalisé sur la base du fichier des contribuables résidant dans le canton du Valais. Ce fichier est constitué de toutes les personnes âgées de plus de 15 ans, mais ne contient pas les femmes mariées (seul l'époux y est inscrit). Pour pallier ce biais, deux questionnaires ont été envoyés aux hommes mariés tirés au sort, en précisant que le second était destiné à leur épouse. L'échantillon global compte ainsi 1897 personnes.

Dans cet échantillon, les célibataires sont sous-représentés (les personnes de moins de 16 ans n'y figurant pas) et les mariés surreprésentés par rapport à la population totale du canton du Valais¹²; par contre, la répartition quant au sexe est très bien maintenue.

Relevons encore que ce fichier renseigne sur la langue maternelle des contribuables et qu'il a donc permis l'envoi à chacun d'un questionnaire rédigé dans sa propre langue, cela même s'il résidait dans l'autre région linguistique du canton.

Le questionnaire destiné à la police cantonale a pour sa part été transmis à tous ses collaborateurs, soit 386 personnes, dans leur langue maternelle.

1.2 Taux de réponses

Le principal inconvénient des enquêtes épistolaires est leur faible taux de réponses. Celui-ci varie selon la population et l'intérêt suscité par l'enquête et peut s'abaisser jusqu'à 10%¹³.

Les taux de réponses obtenus lors de la présente étude ont été de 37.8% pour l'échantillon de la population (717 répondants) et de 48.7% pour les policiers (188 répondants). De tels taux nous permettent de penser que les résultats obtenus sont relativement fiables. En effet, d'une part la population des répondants varie peu de celle de l'échantillon par rapport aux variables démographiques contrôlées et, d'autre part, il est connu que les personnes donnant bonne suite à une enquête sont celles qui sont motivées par le sujet traité¹⁴. Aussi pouvons-nous partir de l'idée que les non-répondants sont des individus se sentant peu ou pas du tout concernés par le thème; ce ne sont donc ni des personnes ayant beaucoup de choses à reprocher à la police, ni celles qui voudraient manifester leur grande satisfaction.

Pour ce qui est de la police, le taux de réponse de 48.7% – s'il est élevé pour un questionnaire épistolaire – est toutefois faible si l'on considère le sujet de l'enquête; en effet, un nombre plus important de policiers auraient dû se sentir concernés et intéressés par ce thème dont ils étaient directement l'objet. Malheureusement, bon nombre de collaborateurs de la Police cantonale ont mis en doute le respect de l'anonymat, et une certaine méfiance quant à l'utilisation possible des données recueillies est née dans leurs rangs.

2. RÉSULTATS

Le traitement des données a été opéré en trois phases. Dans un premier temps, l'image de la police est analysée au vu des variables relevées par le questionnaire destiné à la population valaisanne uniquement; ensuite l'image du public est comparée à celle relevée par le questionnaire adressé aux membres du corps de la Police cantonale du Valais; finalement, un nombre limité de variables qui expliquent une partie de la variance de l'image – donc

celles sur lesquelles il est possible d'agir pour améliorer l'image de la police – sont étudiées¹⁵.

2.1 La variable dépendante (l'image de la police)

Le but de la présente étude étant l'analyse de l'image de la police, un indice «image» a été construit à partir de trois variables: la note attribuée à la Police cantonale, l'opinion vis-à-vis des personnes travaillant au sein de la police et l'opinion vis-à-vis de l'institution policière. Les scores obtenus pour chacune de ces variables ont été répartis sur une échelle de 0 (très mauvais) à 10 (très bon). Les corrélations entre ces trois indicateurs de l'image – quoique relativement élevées¹⁶ et statistiquement significatives au seuil de 5% – n'étant de loin pas parfaites, ceux-ci apportent chacun une composante complémentaire (par rapport aux deux autres) de l'image de la police. Un indice unique regroupant les trois mesures de l'image est ainsi construit en effectuant pour chaque interrogé une moyenne des scores obtenus pour les trois indicateurs de base. Cet indice «image» est donc situé sur une échelle continue qui va de 0 (très mauvaise image) à 10 (très bonne image).

Relevons tout de suite que l'image moyenne de la Police cantonale valaisanne auprès de notre échantillon est de 7 sur 10, ce qui place notre étude parmi la grande majorité des recherches qui ont montré que le public est dans l'ensemble satisfait des forces de l'ordre¹⁷.

2.2 L'effet des variables socio-démographiques sur l'image de la police

- L'image de la police ne varie pas selon le sexe des interrogés. Elle est de 7.0 pour les femmes et de 7.1 pour les hommes, cette différence étant non significative au seuil de 5%. L'idée que les femmes auraient une meilleure image de la police que les hommes ne se vérifie donc pas pour la population valaisanne.
- Par contre, plus les interrogés sont âgés, plus l'image de la police est bonne¹⁸; l'image moyenne pour les moins de 30 ans est de 6.2, alors qu'elle est de 8.5 pour les plus de 60 ans. Cette tendance est donc conforme aux résultats trouvés dans la littérature¹⁹.
- L'image de la police est sensiblement moins bonne chez les célibataires que chez les personnes mariées. Cette différence disparaît toutefois lorsque

l'on contrôle la relation par l'âge des interrogés. Cela s'explique logiquement par le fait que les célibataires se recrutent essentiellement parmi les basses classes d'âge (qui sont également les plus défavorables à la police), alors que les personnes mariées font plus souvent partie des classes d'âge plus avancé²⁰.

- L'image de la police est inversement corrélée au niveau de formation. En effet, les personnes ayant suivi une formation dans une haute école ou une université ont une image relativement mauvaise de la police (6.4), alors que pour ceux qui ont arrêté leur formation au stade de l'école primaire, cette image est bien meilleure (8.1)²¹. Ce résultat n'est d'ailleurs pas surprenant, puisqu'il se retrouve dans bon nombre d'autres études sur le sujet²².

- L'image de la police est également liée à la tendance politique des interrogés. Plus les répondants se situent à droite de l'échelle politique, plus leur image de la police est bonne²³.

- Une hypothèse que l'on rencontre très souvent en criminologie postule que les minorités et les immigrés ont une confiance toute relative dans les institutions du pays d'accueil et perçoivent la police et la justice de manière plus défavorable que la population indigène²⁴. Les Noirs américains se montrent en effet plus réticents dans leur appréciation de la police que les Blancs²⁵; le sondage national britannique confirme d'ailleurs ce résultat, puisque Noirs et Asiatiques y expriment une opinion plus mitigée à l'égard de la police que les autochtones²⁶. Cependant, le sondage suisse de victimisation permet de constater que tel n'est pas le cas en Suisse, puisque les étrangers y attribuent des notes légèrement plus généreuses à la police que les autochtones²⁷.

Pour ce qui est du Valais, les interrogés originaires d'un pays étranger (5.4% des répondants), ont une image de la Police valaisanne légèrement moins bonne (6.8) que les Valaisans (7) ou les Suisses installés en Valais mais originaires d'un autre canton (7.1). Ces différences ne sont toutefois pas statistiquement significatives.

- En Valais, le nombre d'habitants du lieu de résidence des interrogés n'est pas lié à l'image de la police. Toutefois, pour ce qui est de la note attribuée à la Police cantonale, les notes moyennes sont données essentiellement dans les grandes agglomérations, alors que les résidents des petites localités (moins de 3000 habitants) attribuent souvent les meilleures ou les moins bonnes notes possibles. Cette attitude plus tranchée des habitants de petites locali-

tés peut probablement s'expliquer par le fait qu'ils sont plus familiers avec l'institution policière qui n'est pas pour eux une entité anonyme; ils sont dès lors plus à même d'émettre des opinions précises. Notons toutefois que selon d'autres auteurs, c'est la méconnaissance totale de l'institution policière dans les petits villages qui engendrerait ces évaluations catégoriques²⁸.

- L'image de la police est significativement meilleure dans le Bas-Valais (7.7) que dans le Valais central (7.1) et le Haut-Valais (6.6).
- 11.8% des interrogés ne sont jamais entrés dans un poste de police; pour ceux-ci, l'image de la police est légèrement meilleure que pour les autres (7.4 contre 7.0), mais cette différence n'est pas statistiquement significative. On ne peut donc pas conclure de nos données que les interrogés ayant pénétré dans un poste de police en soient ressortis déçus²⁹.
- La moitié des interrogés ayant eu un jour un contact direct avec la police prétendent toutefois avoir modifié leur opinion face à cette institution à la suite de ce contact; deux tiers de ces personnes affirment l'avoir modifiée en bien, alors qu'un tiers seulement ont une opinion moins favorable après le contact avec les policiers. Dans ce contexte, notons encore que les personnes ayant eu un contact avec la police à la suite d'un accident, d'une contravention ou en tant que prévenu d'une infraction ont une image significativement moins bonne de la police que les autres interrogés.
- Les interrogés ayant un parent qui travaille dans un corps de police (16.5% des répondants) ont une meilleure image des forces de l'ordre que ceux qui n'en ont pas (7.4 contre 6.9, $p \leq .02$). Par contre, le fait d'avoir un ami travaillant dans un corps de police (48.5% des répondants) n'affecte pas de manière significative l'image de celle-ci.
- Le fait d'avoir des contacts professionnels avec la Police cantonale (ce qui est le cas de 8.7% des répondants) favorise également une bonne image de cette dernière (7.7 contre 7.0, $p \leq .002$).

2.3 Description comparative police / public

- Le sondage a permis de relever une différence très nette entre l'opinion des membres du corps de la Police cantonale et les administrés valaisans en ce qui concerne l'effectif des policiers; en effet, 93% des policiers estiment qu'il

est insuffisant, alors que seulement 30% des interrogés parmi la population sont du même avis. Inversement, 66% du public se dit satisfait de la situation actuelle, contre seulement 6.4% des policiers.

Auprès du public, l'image de la police est significativement meilleure chez les interrogés estimant que le nombre de policiers est insuffisant (7.4) que parmi ceux qui le trouvent trop élevé (7). Ce résultat n'est pas véritablement surprenant, puisqu'on le retrouve dans la littérature traitant du sujet³⁰.

- La majorité, tant du public (63.9%) que de la police (55.3%) n'exprime pas le désir de voir se modifier la fréquence des contrôles techniques des véhicules; toutefois 36.7% des policiers – contre 26.9% du public – en souhaiteraient une augmentation.

Pour ce qui est des contrôles de vitesse, il est à noter qu'une proportion relativement importante de la population (38.8%) et de la police (40.3%) exprime le souhait d'en voir s'accroître la fréquence.

L'image de la police parmi la population est la moins bonne chez les interrogés désirant moins de contrôles; elle est la meilleure parmi ceux qui expriment le désir de voir les contrôles s'intensifier³¹. Il en va d'ailleurs de même pour la fréquence des patrouilles de police (tant de nuit que de jour) et l'importance de la présence policière lors de manifestations publiques. Il n'y a par contre pas de différence significative par rapport à la fréquence des visites de policiers dans les écoles.

- La grande majorité du public et des policiers qualifie la Police cantonale de *très utile* (74.2% de la population, respectivement 85.5% des policiers), et de *tout à fait nécessaire* (82.9%, respectivement 94.6%).

Parmi la population, l'image de la police est significativement meilleure auprès des interrogés estimant qu'elle est très utile (7.5) que pour les gens pensant qu'elle est peu ou pas utile du tout (3.9); l'image est également meilleure pour les répondants considérant la police comme nécessaire (7.3) que parmi ceux qui pensent qu'elle ne l'est pas (3.5)³².

- L'efficacité de la police est considérée comme satisfaisante par 85.2% de la population et par 82.2% des policiers. Auprès du public, l'image de la police est significativement et positivement corrélée avec ce sentiment d'efficacité³³.

- Les caractères répressif et préventif de la police sont évalués de manière très semblable par la police et le public: environ 2 interrogés sur 5 pensent que la police est à la fois passablement préventive et répressive.

Auprès de la population, l'image de la police est significativement meilleure parmi les interrogés la considérant comme peu ou pas du tout répressive

(7.2) que parmi ceux qui ressentent fortement ce caractère (5.9). Inversement, l'image est significativement meilleure chez les personnes estimant que la police est fortement préventive (7.8) que pour celles qui pensent qu'elle l'est peu ou pas du tout (6.1).

- 96.8% des policiers pensent que le public approuve le port d'une arme à feu par les forces de l'ordre. Ils ont raison, puisque 93% de la population sont favorables au port de l'arme par les policiers.

Auprès des interrogés qui n'approuvent pas le port d'armes par les membres de la Police cantonale, l'image de celle-ci est significativement moins bonne que parmi les autres (5.3 contre 7.2).

- Les deux groupes de répondants (police et population) ont été amenés à évaluer la qualité des contacts entretenus entre eux. On observe que les membres de la Police cantonale ont tendance à surestimer la qualité de leurs contacts avec la population. En effet, 48.9% des collaborateurs de la police estiment que leurs contacts avec la population sont *bons* et seulement 5.8% les avouent *plutôt désagréables*, voire *désagréables*. Pour ce qui est du public, ces contacts sont jugés *bons* par 35.8% des répondants et comme *plutôt désagréables* ou *désagréables* pour 14.7%.

Pour les répondants du public estimant que les contacts avec la police sont positifs, l'image de celle-ci est significativement meilleure (7.8) que si ces contacts sont considérés comme négatifs (5.3).

- Dans les deux questionnaires, les interrogés devaient classer par ordre d'importance les différentes missions généralement attribuées à la police³⁴. Les appréciations subjectives de l'importance de ces missions – par le public et la police – sont très proches. C'est ainsi que le devoir de veiller à la sécurité et à la tranquillité publiques, puis la mission de mettre à la disposition de la justice les auteurs d'infractions, sont considérés comme les tâches principales de la Police cantonale, aussi bien par la police elle-même que par le public. Les opinions des deux populations (police et public) ne divergent pas non plus concernant l'estimation de la mission la moins importante, puisque toutes deux citent majoritairement le recrutement et la formation de futurs agents de police. Les seules divergences observées entre le public et la police proviennent du fait que la population attache plus d'importance à l'aide aux usagers de la route que les policiers qui, eux, attribuent un rôle plus fort que ne le fait le public à la protection de l'Etat.

Le public devait encore évaluer l'importance que, selon lui, la police attribue

à ces différentes missions. On constate que le public croit à tort que le contrôle du respect des lois est une priorité pour la police et qu'il sous-estime l'importance accordée par les agents au fait de veiller à la sécurité et à la tranquillité publiques et d'assurer les relations avec la population. Par contre, l'évaluation du public est correcte lorsqu'il estime que la police attache plus d'importance que lui à la protection de l'Etat et moins à l'aide aux usagers de la route.

Le public a donc été amené à classer les missions selon l'importance qu'il pense que les policiers leur attribuent; plus ce classement est proche de celui qu'il a établi selon sa propre opinion, meilleure est l'image de la police³⁵.

- Les 51.3% des collaborateurs de la Police cantonale et les 44.7% des répondants du public sont plutôt satisfaits de la manière dont ces missions sont exécutées. 16.2% de la population sont par ailleurs totalement satisfaits contre seulement 5.9% des policiers.

Parmi les interrogés du public considérant que l'exécution des missions est satisfaisante, l'image de la police est significativement meilleure (7.8) que parmi ceux qui pensent que ces missions sont mal exécutées (4.8).

2.4 Les variables explicatives de l'image de la police

Afin de tenter de déceler quelles sont les variables qui expliquent l'image de la Police cantonale, une analyse de régression pas à pas a été effectuée. Il en ressort que parmi toutes les variables introduites dans le modèle, sept d'entre elles expliquent environ 60% de la variance de l'image³⁶. Chacune de ces sept variables explique une part significative ($p \leq .05$) de variance supplémentaire de la variable dépendante.

Variables indépendantes	R ²	R ² ajusté	β
1. Satisfaction par rapport à l'exécution des missions	.341	.339	- 1.950
2. Qualité des contacts entre la police et le public	.503	.500	-1.674
3. Nécessité de la Police cantonale	.541	.537	-1.941
4. Age	.569	.565	.050
5. Au service de qui est la police ³⁷	.585	.580	1.396
6. Caractère préventif de la Police cantonale	.594	.588	-.695
7. Fréquence des patrouilles la nuit	.600	.594	-.893

Il est à noter que la qualité des contacts entre la Police cantonale et le public et la satisfaction par rapport à l'exécution des missions expliquent à elles seules la moitié de la variance de l'image. Donc, si la Police cantonale valaisanne désire améliorer son image aux yeux de la population, il serait bon qu'elle axe ses efforts sur la bonne exécution de ses tâches et la qualité de ses rapports avec le public³⁸ (essentiellement d'ailleurs avec les jeunes). De plus, une augmentation de la fréquence des patrouilles de nuit ne serait certainement pas sans effet sur l'image de la police. Dans la mesure où elle donnera bonne suite aux désirs du public, celui-ci percevra d'autant plus la police comme étant à son service, ce qui sera également propre à améliorer son image.

Pour que les contacts avec la population aient lieu dans de meilleures conditions et que l'attitude des policiers soit ressentie comme plus positive, une formation poussée dans ce domaine serait envisageable³⁹, formation qui enseignerait aux agents à être plus à l'écoute, compréhensifs, calmes, souriants et à éviter de donner l'impression de s'imposer.

Afin que l'image s'améliore auprès des jeunes, des campagnes d'information et de consultation (notamment dans les écoles) pourraient être mises sur pied, afin de leur permettre de mieux connaître l'institution policière qui, bien souvent, ne leur est familière que par son caractère répressif.

En d'autres termes, si le travail de la police est généralement considéré comme bon, utile et efficace, son image semble souffrir d'un certain manque de communication.

3. LA POLICE VUE PAR ELLE-MÊME

Dans le questionnaire destiné à la police, ses collaborateurs ont été amenés à attribuer une note à la Police cantonale valaisanne quant à son fonctionnement en général. La même question a été posée dans le questionnaire destiné à l'échantillon représentatif de la population, l'hypothèse étant que la perception que la police a d'elle-même est meilleure que celle qu'en a le public.

Contrairement à notre hypothèse, la note attribuée par le public à la Police cantonale par rapport à son fonctionnement en général est significativement

meilleure que celle que la police s'attribue. En effet, la note moyenne du public est de 6.8 (sur 10), contre 6.3 pour la police.

D'autre part, la Police cantonale surestime les opinions négatives de la population sur son compte. En d'autres termes, l'opinion que se fait le public valaisan de sa Police cantonale est meilleure que ce que ne croient les policiers.

De tels résultats – qui ont d'ailleurs été obtenus antérieurement par bon nombre de chercheurs⁴⁰ – sont encourageants, puisqu'ils permettent de penser que la police est consciente du fait qu'elle doit faire encore certains efforts pour répondre davantage aux attentes de la population.

Par contre, comme nous l'avons relevé plus haut⁴¹, les membres de la Police cantonale surestiment la qualité des contacts entretenus avec la population. Un effort tout particulier devrait donc être entrepris à ce niveau.

4. CONCLUSIONS

Dans la présente étude, la plupart des hypothèses de départ se sont confirmées. L'image de la police varie en effet selon certains critères socio-démographiques des répondants, tels l'âge, le niveau de formation, ou encore la tendance politique; plus les missions de la police sont exécutées de manière satisfaisante, plus son image est bonne; cette image est également liée à la qualité des contacts que la police entretient avec la population; plus le public est persuadé que le rôle qu'il attribue à la police est proche de celui qu'il croit que la police s'attribue elle-même, plus l'image de cette dernière est bonne. Par contre, l'hypothèse selon laquelle la perception qu'a la police d'elle-même est meilleure que celle qu'en a le public a été infirmée par notre recherche.

De nombreuses études montrent que le public en général s'avère satisfait de la police et de la manière dont celle-ci exerce ses mandats⁴². Les résultats de la présente enquête confirment cette constatation, tout en indiquant que l'image d'une police tient essentiellement aux contacts qu'elle entretient avec le public et à la satisfaction de celui-ci par rapport à l'exécution du travail des forces de l'ordre⁴³. Notre étude confirme donc les résultats des recherches qui concluent que l'image que se fait le citoyen de la police est déterminée, d'une part par les attentes du public en matière de rôle et de fonction des

forces de l'ordre, et d'autre part par le comportement des agents dans les situations concrètes d'interaction⁴⁴.

Comme nous l'avons observé précédemment⁴⁵, il n'est dès lors pas exclu d'agir sur certains facteurs en vue d'améliorer l'image de la police dans la population, ceci d'autant plus aisément que les contacts entre la police et le public sont fréquents. «Precisely because they are the unit of the larger legal-political system with whom the average citizen is most likely to have contact, their opportunities for creating significant change are greatest and should be viewed as the most worthwhile challenge»⁴⁶.

Notes

* Criminologues, Institut de police scientifique et de criminologie, Université de Lausanne.

¹ Amnesty International, *Switzerland: Allegations of ill-treatment in police custody*, 1994.

³ Pour un historique des recherches sur la police, cf. Feynaut et van Oustrive (1978) et de Laet et van Oustrive (1984).

⁴ En 1991, seuls 5% des Allemands de l'Est considéraient que la police assurait correctement la sécurité; cf. Rohrbach (1991) p. 10.

⁵ En 1989, 69% des interrogés de Varsovie considéraient que le travail effectué par la police était mauvais; cf. van Dijk et al. (1990) pp. 71s.

⁶ Cf. par exemple Garofalo (1977), Shapland et al. (1985), Kerner (1980) pp. 218 ss., Koenig (1980) p. 244, Brillon (1983) p. 81, Dölling (1986) p. 45, Parker (1987) pp. 181ss., Stadler (1987) p. 166, Arnold et al. (1988) p. 928, Dörmann (1988) pp. 186ss., Killias (1989) pp. 137ss., CREDOC (1990) pp. 12ss., van Dijk et al. (1990) pp. 71s., Polizeikommando Basel-Stadt (1990), Plasser et Ulram (1991) p. 35, Gibbons (1992) pp. 417s. et Schwarzenegger (1992) pp. 242s.

⁷ Cf. Trum (1990) p. 119; selon cet auteur, sur une échelle de 1 (pas de confiance du tout) à 5 (très haut degré de confiance), la police de Munich obtiendrait le score de 3.46 et les tribunaux de 3.45, à savoir loin devant l'Eglise (2.58) et les syndicats (2.56).

⁸ N'ayant aucun moyen de déterminer l'identité des personnes qui ont répondu au questionnaire, il aurait été indispensable d'envoyer une lettre de rappel à tous les membres de l'échantillon. L'augmentation du taux de réponses obtenues n'aurait très probablement pas justifié le coût d'une telle opération.

⁹ A ce propos, cf. Trum (1990) p. 123 et Killias (1989) pp. 140s. qui indiquent que la part de la variance de l'image générale de la police suisse expliquée par l'appréciation du travail effectué par celle-ci dans un cas particulier est de 19%.

¹⁰ A ce propos, cf. Koenig (1980) pp. 243ss. et Skogan (1990) pp. 16ss.

¹¹ A ce propos, cf. Trum (1990) p. 121; lors du sondage de victimisation effectué en Suisse alémanique, il a d'ailleurs été relevé que les femmes sont plus positives envers la police que les hommes ($G = .27, p \leq .000$), que l'image de la police s'améliore avec l'âge ($G = .37, p \leq .000$), que le niveau de formation joue également un rôle non négligeable ($G = -.21, p \leq .000$) et que l'importance de la localité de domicile a un faible effet sur l'évaluation de la police, l'image de cette dernière étant meilleure dans les petites localités ($G = -.05, p \leq .03$).

¹² Cf. Office de statistique du canton du Valais (1989).

¹³ Cf. Ghiglione et Matalon (1978) pp. 143s.

¹⁴ A ce propos, cf. Sessar (1986) p. 384, note 32, Killias (1987) p. 316, (1989) pp. 27ss. et (1991) N° 245.

¹⁵ Il est à préciser que le présent travail se veut essentiellement descriptif et que l'interprétation de certaines tendances est quelque peu problématique en raison du choix méthodologique d'utiliser principalement des variables à intervalles plutôt que des variables continues.

¹⁶ Les corrélations entre ces variables prises deux à deux varient entre .59 et .70.

¹⁷ Cf. supra, note 6.

¹⁸ $r = .45, p \leq .000$.

¹⁹ Cf. par exemple Trum (1990) p. 121.

²⁰ A titre indicatif, notons que l'âge moyen des célibataires interrogés est de 26 ans, alors qu'il s'élève à 47 ans pour les personnes mariées.

²¹ $r = .17, p \leq .000$.

²² Cf. par exemple Dörmann (1988) p. 187 pour l'Allemagne et Schwarzenegger (1992) pp. 247s. qui conclut que le niveau de formation est la variable socio-démographique la plus importante dans l'explication des variations de l'image de la police, les interrogés ayant obtenu une maturité fédérale étant les plus critiques envers les forces de l'ordre.

²³ $r = .19, p \leq .000$.

²⁴ Cf. par exemple von Hentig (1948), Schafer (1968) et Separovic (1985).

²⁵ Cf. Flanagan et Jamieson (1988) tableau 2.14.

²⁶ Cf. Mayhew et al. (1989).

²⁷ Il en va ainsi pour les hommes ($G = .03$, N.S.) comme pour les femmes ($G = .30$, N.S.); cette tendance devient même significative si l'on ne considère que les personnes âgées de moins de 20 ans ($G = .54, p \leq .04$); cf. Kuhn et al. (1993) pp. 246s. et Berry et Kuhn (1993) pp. 75s.

²⁸ Cf. par exemple Schwarzenegger (1992) p. 243.

²⁹ Pour un autre exemple de la même tendance, cf. Killias et al. (1987) p.102, qui – sur la base des données du sondage de victimisation en Suisse romande – postule que les victimes qui ont porté plainte ont une vue moins favorable de la police que celles qui ne l'ont pas fait et que cette appréciation négative est liée à une expérience apparemment peu concluante avec les forces de l'ordre. La tendance est toutefois inverse pour le sondage en Suisse alémanique et italienne; cf. Killias (1989) p. 132.

³⁰ Cf. par exemple Brillon (1983) p. 81.

³¹ Les différences sont d'ailleurs hautement significatives ($p \leq .000$).

³² Cf. également à ce propos Brillon (1983) p. 81.

³³ $r = .46, p \leq .000$.

³⁴ Les missions proposées étaient les suivantes:

- aider les usagers de la route;
- assurer les relations avec le public;
- établir l'identité des auteurs d'infractions, les rechercher et les mettre à la disposition de la justice;
- organiser le recrutement des futurs policiers et leur donner une formation;
- protéger l'Etat;
- rechercher les infractions, les indices et les preuves;
- surveiller les personnes et les véhicules empruntant la voie publique;
- veiller à la sécurité et à la tranquillité publiques;
- veiller au respect des lois;
- autre (à préciser).

Ces énoncés sont inspirés de Cordt-Møller (1982).

³⁵ $r = .26, p \leq .000$.

³⁶ $p = .0001$.

³⁷ Des autorités, de la population ou des deux, l'image étant la meilleure parmi les personnes estimant que la police est au service de la population uniquement et la moins bonne pour celles qui pensent qu'elle est au service exclusif des autorités.

³⁸ A ce propos, cf. par exemple Prévost (1989) pour la situation canadienne.

³⁹ 65 personnes parmi le public ont d'ailleurs relevé la nécessité d'une telle formation dans la partie du questionnaire réservée à leurs remarques et suggestions.

⁴⁰ Cf. par exemple Albrecht et Green (1977), p. 68, Kerner (1980) pp. 231ss., Dörmann (1988) p. 186 et Trum (1990) pp. 120s.

⁴¹ Cf. sous 2.3.

⁴² Cf. supra, note 6.

⁴³ Ces deux variables expliquent à elles seules la moitié de la variance de l'image de la police.

⁴⁴ Cf. par exemple Derksen (1982) cité dans de Laet et van Ostrive (1984) seconde partie, p. 386.

⁴⁵ Cf. § 2.4.

⁴⁶ Albrecht et Green (1977), p. 83.

Bibliographie

Albrecht S. L., Green M., «Attitudes toward the police and the larger attitude complex. Implications for police-community relationships», *Criminology*, 15, 1977, 67-86.

Amnesty International, *Switzerland: Allegations of ill-treatment in police custody*, AI Index: EUR 43/02/94, 1994.

Arnold H., Teske R. H. C., Korinek L., «Viktimisierung, Verbrechensfurcht und Einstellungen zur Sozialkontrolle in West und Ost. Ergebnisse vergleichender Opferbefragungen in der Bundesrepublik Deutschland, den Vereinigten Staaten und Ungarn», in: G. Kaiser et al., *Kriminologische Forschung in den 80er Jahren. Projektberichte aus der Bundesrepublik Deutschland*, Max-Planck-Institut, Freiburg i. Br., 1988.

Berry C., Kuhn A., «Minorité immigrée et victimisation: le cas de la Suisse», *Bulletin de Criminologie*, 1, 1993, 70-84.

Brillon Y., «Les attitudes de la population à l'égard du système pénal: une perception négative de la justice criminelle», *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*, 36, 1, 1983, 76-88.

Cordt-Møller B., «Problèmes d'organisation et de gestion d'un service public. Le cas de la police genevoise (Analyse de certains aspects du management policier sous l'angle des relations avec la communauté et des relations publiques)», Thèse de doctorat, Faculté des sciences économiques et sociales, Université de Genève, 1982.

CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), «Les Français et la sécurité. L'image de la police et de la gendarmerie dans l'opinion en 1990», in: *Cahiers de la sécurité intérieure* N° 2: «L'offre publique de sécurité», La Documentation Française, Paris, 1990.

Derksen M., *Politie en publick: een beeld van een relatie*, 's-Gravenhage: Staatsuitgeverij, Ministerie van Binnenlandse Zaken, Directie Politie, afdeling Onderzoek en Ontwikkeling, 1982.

van Dijk J.J.M., Mayhew P., Killias M., *Experiences of Crime Across the World*, Kluwer, Deventer (NL)/Boston, 1990.

Dölling D., «Kriminalitätseinschätzung und Sicherheitsgefühl der Bevölkerung als Einflussfaktoren auf kriminalpolitische und kriminalstrategische Planung», *Schriftenreihe der Polizei-Führungsakademie* 1, 1986, 38-57.

Dörmann U., «Kriminalität und polizeiliches Handeln in der öffentlichen Meinung», in: Bundeskriminalamt, *Der polizeiliche Erfolg*, Bundeskriminalamt, Wiesbaden, 1988.

Feynaut C., van Ouirive L., «Recherches sur la police», *Déviance et société*, 2, 2, 1978, 215-231.

Flanagan T.J., Jamieson K.M., *Sourcebook of Criminal Justice Statistics – 1987*, GPO, Washington DC, 1988.

Garofalo J., *Public Opinion about Crime. The Attitudes of Victims and Nonvictims in Selected Cities*, GPO, Washington DC, 1977.

Ghiglione R., Matalon B., *Les enquêtes sociologiques: théories et pratique*, Armand Colin, Paris, 1978.

Gibbons D. C., *Society, crime, and criminal behavior*, Prentice Hall, Englewood Cliffs (N.J.), 1992.

von Hentig H., *The Criminal and his Victim: Studies in the Sociobiology of Crime*, Yale University Press, New Haven (Conn.), 1948.

Kerner H.-J., *Kriminalitätseinschätzung und Innere Sicherheit. Eine Untersuchung über*

die Beurteilung der Sicherheitslage und über das Sicherheitsgefühl in der BRD, mit vergleichenden Betrachtungen zur Situation im Ausland, Bundeskriminalamt, Wiesbaden, 1980.

Killias M., «Nouvelles perspectives méthodologiques en matière de sondages de victimisation. L'expérience des enquêtes suisses», *Déviance et société*, 11, 3, 1987, 311-330.

Killias M., *Les Suisses face au crime*, Rüegger, Grösch, 1989.

Killias M., *Précis de criminologie*, Staempfli, Berne, 1991.

Killias M., Chevalier C., Grandjean C., Virnot O., «Les attentes des victimes vis-à-vis de la police et de la justice», *Revue pénale suisse*, 104, 1, 1987, 92-109.

Koenig D. J., «The effects of criminal victimization and judicial or police contacts on public attitudes toward local police», *Journal of Criminal Justice*, 8, 1980, 243-249.

Kuhn A., Killias M., Berry C., «Les étrangers victimes et auteurs d'infractions selon le sondage suisse de victimisation», in: *Etrangers, criminalité et système pénal*, Rüegger, Grösch, 1993, 239-263.

de Laet C., van Outrive L., «Recherches sur la police, 1978-1982», première partie: *Déviance et société*, 8, 3, 1984, 267-294; seconde partie: *Déviance et société*, 8, 4, 1984, 377-414.

Mayhew P., Elliott D., Dowds L., *The 1988 British Crime Survey*, HMSO, London, 1989.

Office de statistique du canton du Valais, *Le Valais en chiffres*, Sion, 1989.

Parker L. C., *The Japanese police system. An American perspective*, Kodansha International, Tokyo/New York, 1987.

Plasser F., Ulram P., «Politischer Kulturvergleich: Deutschland, Oesterreich und die Schweiz», in: *Politische Kultur Deutschlands, Oesterreichs und der Schweiz im Vergleich*, Lang, Frankfurt a.M., 1991.

Polizeikommando Basel-Stadt, «Publikumsumfrage», Basel, 1990.

Prévost L., *Interventions policières*, Modulo, Mont-Royal (Québec), 1989.

Reiss A.J., *The Police and the Public*, Yale University Press, New Haven/London, 1971.

Rohrbach T., «Wenig Vertrauen», *Neue Kriminalpolitik*, 3, 4, 1991, 10.

Schafer S., *The Victim and His Criminal: A Study in Functional Responsibility*, Random House, New York, 1968.

Schwarzenegger C., *Die Einstellungen der Bevölkerung zur Kriminalität und*

Verbrechenskontrolle, Max-Plank-Institut, Freiburg i. Br., 1992.

Separovic Z.P., *Victimology: Studies of Victims*, Zagreb, 1985.

Sessar K., «Neue Wege der Kriminologie aus dem Strafrecht», in: H. J. Hirsch, G. Kaiser, H. Marquardt (éds.), *Gedächtnisschrift für Hilde Kaufmann*, Berlin/New York, 1986, 373-391.

Shapland J., Willmore J., Duff P., *Victims in the Criminal Justice System*, Gower, Hants (GB), 1985.

Skogan W., *The police and public in England and Wales: A British Crime Survey report*, HMSO, Londres, 1990.

Stadler H., *Kriminalität im Kanton Uri. Eine Opferbefragung*, Huber Druck, Entlebuch, 1987.

Trum H., «Bürgerfreundlich? Zusammenfassung einer Untersuchung zum Verhältnis Bürger - Polizei und zum Polizeibild in München», *Schriftenreihe der Polizeiführungsakademie*, 1, 1990, 118-133.

de Valkeneer C., *Police et public: un rendez-vous manqué?*, La Charte, Bruxelles, 1988.

